

**REUNION DU MERCREDI 24 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le 24 juin à 10 heures 18, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS :** M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. ANTOINE BRUCHET, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

**EXCUSES :** M. PIERRE BOULANGER

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE et M. CASIER pour M. LEC.

**15.1.38. - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 PRESENTE PAR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL -**  
M. Hubert DE JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, le rapport est adopté à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant.

M. le Président, en réponse à M. Davergne, lui indique que sa candidature sera proposée

**15.5.22. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE** - M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées.

**15.5.23. - LA REUSSITE EDUCATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE** - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

**15.5.24. - LE PLAN « COLLEGE NUMERIQUE »** - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. LEC se dit satisfait par le rapport présenté et insiste sur l'intérêt fondamental que représente le développement numérique dans les collèges ainsi que sur la mise en place des animateurs du collège numérique et l'engagement du Département en faveur de la réussite éducative. M. LEC souligne que les collèges César Franck et Etouvie ont été retenus dans le dispositif « collèges connectés » mais souhaite cependant que la concertation soit relancée avec le Ministère de l'Education nationale et Mme la Rectrice d'Académie concernant l'inscription des trois établissements qui figuraient initialement dans la phase de préfiguration.

Mme MAILLE-BARBARE dit vouloir reprendre la consultation avec le Rectorat mais indique devoir disposer de plus amples informations concernant l'octroi des aides au-delà du délai de trois ans initialement prévu et sur les collèges ruraux.

M. le Président indique qu'il n'est pas envisagé de délai au-delà des trois ans prévus et qu'un seul collège a été retenu dans le département à savoir celui d'Etouvie. Il note le manque de concertation marquant cet appel à projet et se dit prêt à relancer les services de l'Etat si les financements sont assurés conjointement.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h05 est reprise à 14h30).

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. DELNEF pour Mme QUIGNON, M. DAVERGNE pour Mme DAMIS-FRICOURT, Mme BIZET pour Mme DE WAZIERS, M. GAFFEZ pour Mme WYBO et M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

**15.6.14. - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** - M. Emmanuel MAQUET suppléant Mme Carole BIZET, Président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. STOTER indique qu'il s'agit d'un dispositif consensuel et souhaite qu'un bilan des précédentes éditions soit présenté lors de la prochaine session du Conseil départemental.

M. MAQUET précise qu'un document de synthèse regroupant les 72 projets présentés et les 18 lauréats du concours Eclasia est actuellement en cours d'élaboration et fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine session.

**15.6.15. - DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE -**  
M. Franck BEAUVARLET, rapporteur.

Mme LEPRESLE rappelle que les écologistes se sont toujours opposés au projet du Canal Seine-Nord-Europe dont le coût sera supporté à 60% par les collectivités locales grevant davantage leurs budgets déjà fortement contraints. Elle indique en outre que l'impact sur les emplois locaux sera minime, l'appel d'offre étant européen et s'inquiète d'une possible perte d'emplois due à la future connexion du port du Havre au canal. Elle évoque enfin les conséquences écologiques du projet au cours duquel près de 20 millions de m<sup>3</sup> seront prélevés dans les eaux environnantes et 2 000 hectares de terres agricoles perdues. En conclusion, Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre ce rapport.

M. le Président rappelle que le Canal Seine Nord Europe est un enjeu de développement d'échelle européenne pour l'est du département avec le développement de deux plateformes multimodales à Nesle et Péronne diminuant ainsi de fait les volumes de marchandises transitant par la route. Il précise en outre qu'une clause sociale est intégrée au projet afin de privilégier et de dynamiser l'emploi local et que la majorité actuelle poursuit un mouvement impulsé par M. MANABLE qui avait signé un protocole d'accord assorti d'une enveloppe de 70 millions d'euros.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour M. MAQUET.

Il est procédé à un vote, le rapport est adopté à la majorité, le groupe « Europe Ecologie Les Verts » et M. RENAUX votant contre.

**15.2.28. - VŒU « POLITIQUE DE LA VILLE : RESPECTEZ TOUTE LA LOI ET TOUT LE CONTRAT DE VILLE »**  
(déposé par le groupe « Somme à Gauche » et Mme DENIS), M. Marc DEWAELE, rapporteur.

M. LEC indique que le vœu déposé sera maintenu et souhaite le replacer dans son contexte. Il cite à ce propos les actions menées dans les quartiers prioritaires d'Amiens où un renforcement de la sécurité des citoyens fait appel aux financements de droit commun et que des crédits spécifiques à l'image de ceux mis en place par M. DE ROBIEN permettent aux associations d'appuyer les politiques nationales dans ces quartiers. Il insiste sur la nécessité de faire reculer le chômage, les précarités et l'illettrisme dans ces quartiers et ajoute que certains territoires ruraux doivent également faire face à ces défis. Il souhaite voir une meilleure complémentarité entre les crédits de droit commun et les crédits spécifiques, ces derniers pouvant être apportés par le secteur bancaire, les fondations ou encore des sociétés privées.

M. le Président rappelle à l'Assemblée que le dernier Contrat de Ville a été signé en février 2015.

M. BRUCHET remarque que les moyens alloués à la commune d'Amiens sont conséquents au regard de ceux dont bénéficient les communes rurales concernées par les mêmes problématiques et se dit d'ailleurs quelque peu jaloux des moyens affectés à Amiens et Abbeville dans la mesure où Ham en est exclue. Or M. BRUCHET estime que sur le territoire de Ham les difficultés chroniques liées à l'illettrisme, au manque de formation et de qualification, à la mobilité des citoyens ou aux violences conjugales méritent d'être prises en compte. Pour conclure, M. BRUCHET indique que pour ces raisons il votera contre ce vœu.

M. RENAUX indique qu'il votera contre ce vœu dans la mesure où il estime que ce texte demande au Conseil départemental de statuer sur une décision d'Amiens Métropole.

M. JARDE rappelle que sur un total de 700 amiénois tirés au sort pour siéger au sein des conseils citoyens, seuls 23 ont répondu à l'appel. Il estime en outre que ce débat devrait avoir lieu en Conseil municipal.

En réponse à M. BRUCHET, Mme LEPRESLE estime que le débat n'est pas d'opposer Amiens et Ham, villes où les taux de pauvreté et de chômage sont quasiment similaires. Elle défend l'idée de soutenir les associations œuvrant pour la paix sociale et le bien-être des citoyens et donc l'idée que les crédits de droit commun doivent abonder les fonds spécifiques.

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'opposer une pauvreté urbaine à une pauvreté rurale, cette dernière étant souvent plus sourde. Il rappelle que les associations répondant à un appel à projet voient leur dossier instruit mais que l'octroi d'une subvention ne revient pas de droit. Le Département s'assure du soutien aux associations ayant montré une bonne gouvernance et une bonne gestion dans le cadre de projets ayant démontré leur pertinence pour les citoyens.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme à Gauche » et « Europe Ecologie Les Verts » et M. LOGNON votant pour, Mme MARCHAND s'abstenant.

**15.3.14. - VŒU « POUR UNE DISTANCE RAISONNABLE ENTRE LES EOLIENNES ET LES HABITATIONS »** (déposé par les groupes « Somme, droite et indépendante » et « Centre et Indépendants »), M. Philippe VARLET, rapporteur.

Mme MARCHAND indique que son parti politique a toujours dénoncé les manquements à la démocratie locale lors de l'installation de nouvelles éoliennes avec un zonage toujours plus diffus et l'absence de débat avec les populations et les élus locaux concernés. Elle dénonce un lobby de la rente énergétique et précise que son groupe votera pour le vœu.

Mme LEPRESLE juge que ce vœu remet en cause les objectifs français et européens actés lors du Grenelle de l'environnement en usant d'arguments mensongers alors que la majorité des riverains d'éoliennes ne signalent aucun désagrément. Elle craint qu'une majoration de la distance ne mène à l'abandon d'une grande partie des projets actuellement en cours dans une région où ce secteur d'activité emploie plus d'un millier de personnes. Elle indique que son groupe votera contre ce vœu.

Mme QUIGNON rappelle que le département de la Somme est cité en exemple concernant l'implantation des éoliennes grâce à la mise en place d'une filière économique complète. Elle juge que ce vœu apporte un signal défavorable aux acteurs de ce secteur économique.

Mme ESTEBAN indique que le véritable débat ne se situe pas sur le terrain des éoliennes qui, selon elle, bénéficient d'une forme de suprématie mais sur celui du remplacement de l'énergie nucléaire. Elle précise qu'elle ne prendra pas part au vote sur ce vœu, le débat devant être appréhendé de manière plus globale.

Mme WYBO précise qu'il serait nécessaire d'installer 275 000 mâts d'éoliennes pour couvrir les besoins électriques en France et juge que cette énergie intermittente génère une gestion peu fiable des réseaux doublée d'un subventionnement chronique. Elle indique que son groupe ne prendra pas part au vote.

Mme QUIGNON se dit résolument contre ce vœu et cite les avancées faites en matière de stockage de l'énergie. Elle craint qu'un manque de soutien aux éoliennes ne nuise au développement du stockage.

En réponse à Mme QUIGNON et Mme LEPRESLE, M. le Président précise que ce vœu ne traduit pas une opposition à l'implantation d'éoliennes mais à une plus grande implication des populations et des élus locaux dans les projets. Il rappelle l'avance prise par le département en matière de développement du stockage d'énergie avec la construction du Hub Energie à Amiens et que les objectifs en matière de puissance installée sont d'ores et déjà atteints.

M. LEC indique que son groupe à liberté de vote sur ce vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, Mme QUIGNON, M. CASIER, les groupes « Europe Ecologie Les Verts » et « Front National » votant contre.

**15.4.10. - VŒU « INQUIETUDE AUTOUR DE LA SUPPRESSION DE L'ARRET EN GARE DE RUE SUR LA LIGNE INTERCITES PARIS-BOULOGNE »** (déposé par M. HERTAULT, Mme MARTIN, les groupes « Centre et Indépendants et Somme, Droite et Indépendante »), M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées.

M. LEC indique que son groupe votera le vœu car la ville de Rue dispose d'une position stratégique qu'il faut sauvegarder.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 15h50 est reprise à 16h17).

**15.6.16. - VŒU « NON AU PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DU TREPOT-MERS DANS LES CONDITIONS ACTUELLES »** (déposé par M. MAQUET, les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre Indépendants »), M. Emmanuel MAQUET, rapporteur.

Mme QUIGNON indique qu'elle ne votera pas en faveur du vœu déposé en rappelant que M. MANABLE était favorable à l'implantation d'éoliennes offshore et que ce vœu n'est pas porteur d'idées.

Mme LEPRESLE note le catastrophisme de la rédaction du vœu et y oppose les mesures prises afin de minimiser les impacts tant au niveau des pêcheurs que de l'environnement. Elle souligne l'importance des éoliennes offshore en matière d'emploi, de transitions économique et écologique, et juge que ce vœu est un mauvais signal envoyé aux citoyens à quelques mois de la COP21.

M. le Président informe l'Assemblée qu'un accident lié à l'explosion d'un obus vient de se produire au sein du Parc de Samara.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h27 est reprise à 16h31 afin que M. LEONARDI, Directeur général adjoint « Développement des territoires » expose les événements venant de se produire à Samara).

Mme MARCHAND se dit fermement opposée à l'implantation d'éoliennes offshore au cœur d'un site maritime exceptionnel qu'il est impératif de préserver. Elle assimile cette implantation à une compromission financière permettant d'exploiter, selon elle, une niche où le profit l'emporte. Elle indique qu'elle votera pour ce vœu.

Mme WYBO précise que son groupe défendra le vœu, l'implantation d'éoliennes offshore entraînant une pollution visuelle et une dévaluation du bâti sur le littoral.

Mme ESTEBAN s'inquiète de la proximité du Parc du Marquenterre et du risque de bouleversements que ces éoliennes pourraient causer à la faune mais également à la flore. Elle dénonce un manque de compensation, des emplois sous-traités et un surcoût impactant directement le consommateur. Elle juge que ce projet mené par d'importants lobbys des énergies renouvelables est inacceptable et émet une réserve sur le titre du vœu dans lequel elle aurait souhaité voir retirée la mention « dans les conditions actuelles ».

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Ecologie, les Verts », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », MM. LOGNON et RENAUX votant contre.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE et Mme DUCROCQ pour M. DEWAELE.

M. le Président accepte d'aborder prioritairement la proposition de vœu n°15.6.18 afin de permettre à M. STOTER de rejoindre le site de Samara dans les meilleurs délais.

**15.6.18. – VŒU « POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DU GRAND PROJET VALLEE DE SOMME »** (déposé par les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste » et Mme DENIS), Mme Dolorès ESTEBAN, rapporteure.

M. STOTER rappelle à ses collègues que le Grand Projet Vallée de Somme est un projet fédérateur révélant la vallée comme une richesse et redonnant aux Samariens un sentiment de fierté au travers d'une réappropriation du fleuve par ses habitants. En outre, il précise que ce projet est le fruit d'un travail collectif et transversal mené par les services du Conseil départemental, les acteurs locaux et les Samariens. M. STOTER ajoute que quatre axes forts ont animé ce projet autour d'une vallée de partage, de lien social, d'innovation durable et de préservation. Il souligne que la Picardie fait désormais figure de poumon vert au sein de la nouvelle grande région Nord Pas de Calais Picardie et qu'il est dès lors essentiel de continuer à soutenir ce projet.

En réponse à M. STOTER, M. le Président dit souscrire aux arguments de préservation, de développement et de lien social mais pose la question de la méthode. Il précise que l'évaluation commandée sur le projet a pour but de fixer les contours des futures actions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée ; le développement de la vallée de la Somme mais également des vallées de la Bresle et de l'Authie faisant parties des priorités de la nouvelle majorité. M. le Président dit préférer le terme de pause à celui d'arrêt dans les actions menées dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme et indique qu'il ne votera pas pour ce vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Front National » votant contre.

**15.6.17. - VŒU « FERME DES 1000 VACHES » : IL FAUT QUE LA REGLEMENTATION SOIT RESPECTEE »** (déposé par le groupe « Somme à Gauche » et Mme DENIS), Mme Catherine QUIGNON, rapporteure.

M. RENAUX juge que le vœu présenté est tiède et ambigu et qu'il ne remet pas en question le fond. Il souligne en outre le rôle permissif de l'Etat dans ce dossier et indique qu'il votera contre ce vœu.

Mme DENIS rappelle que son groupe a toujours apporté son soutien à la mobilisation citoyenne contre ce projet et ajoute que le constat établi sur les conditions d'élevage est accablant. Elle indique que malgré son opposition à l'élevage productiviste, son groupe votera pour le vœu.

Mme WYBO indique que son groupe votera pour le vœu.

M. MAQUET précise que les représentants du groupe Ramery et de l'association NOVISSEN ont respectivement été reçus en séance de travail au sein de la 6<sup>ème</sup> commission et que toutes les réponses ont été apportées aux membres de cette dernière. Il rappelle que le respect de la loi n'est pas du ressort du Conseil départemental mais de la Préfecture.

Mme ESTEBAN estime que le débat dépasse les compétences du Département et qu'un débat national serait plus pertinent. Elle indique que deux visions de l'élevage s'opposent dans ce dossier à savoir les méthodes agro-industrielles et biologiques. Elle déplore la vision européenne du groupe Ramery où le bilan carbone et les considérations éthiques ne sont pas satisfaisants. Elle indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

M. le Président précise que les conditions d'élevage et de soins sont strictement encadrées par la loi et qu'il est mal venu dans un département à majorité agricole comme la Somme de centrer le débat sur ces questions alors que les difficultés vont croissantes chez les producteurs. Il appelle ses collègues à raison garder sur ce thème.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour Mme BENEDINI ;

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » votant contre, le groupe « Front de Gauche, Gauche solidaire et Communiste » et M. STOTER ne participant pas au vote.

M. le Président rappelle à ses collègues la tenue de la prochaine commission permanente le 6 juillet prochain.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie ses collègues élus mais également l'ensemble de l'administration et plus particulièrement M. Gérard BORDE, directeur général des services pour qui cette session est la dernière.

M. le président lève la séance.

*(La séance est levée à 17h15).*

.....

LE PRESIDENT,



M. Laurent SOMON.

LA SECRETAIRE,



Mme Margaux DELETRE